Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 056-215600347-20251128-DM_2025_179-DE

DST
Référence : GMA/GLM/MM 2025

COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN

DECISION DU MAIRE N°2025-179

Prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Réparation du parapet béton sur le parking de la Base Ouest pour un montant total devis 26 229,60 € TTC

Le Maire de la Commune de CARNAC,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le budget communal,

Considérant la nécessité de réparer le parapet béton sur le parking de la Base Ouest,

Vu le devis présenté par l'entreprise COLAS, 1 rue de la Lande, ZA de Poulvern, 56550 LOCOAL-MENDON pour un montant total de 21 858 € HT soit 26 229,60 € TTC,

DECIDE

Article 1: D'accepter le devis présenté par l'entreprise COLAS pour la réparation du parapet béton sur le parking de la Base Ouest, pour un montant total de 21 858 € HT soit 26 229,60 € TTC.

Article 2: Le devis sera signé par l'Adjoint délégué.

Article 3: En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

CARNAC, le 28 novembre 2023

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Gérard MARCALBERT

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr